

Communiqué de presse – 17 octobre 2014

L'entretien de votre chaudière: méfiez-vous!

Quand l'automne arrive, il y a chaque année de pseudo-entreprises qui, par le biais de sites commerciaux, offrent un service à un prix extrêmement bas, généralement € 39 pour une installation de gaz et € 49 pour une installation à mazout. Mais méfiez-vous: il ne suffit pas de vite passer avec une brosse et un aspirateur pour nettoyer la chaudière, il y a aussi un certain nombre d'éléments à mesurer et à éventuellement réajuster.

Le citoyen belge doit légalement faire contrôler et entretenir régulièrement sa chaudière. En Flandre, tous les deux ans pour le gaz (dans le futur ce sera probablement tous les trois ans) et chaque année pour une installation au mazout. A Bruxelles et en Wallonie, ce sont respectivement trois ans et un an.

L'avantage est triple: vous consommerez moins et l'environnement en sera plus propre, mais le plus important encore est que vous disposez d'une installation sécurisée. Pour un entretien selon les règles, il vous faut compter sur un montant de 150 à 200 € pour une installation au gaz. Dans le cas d'une chaudière à mazout, vous devez y ajouter encore 50 €.

Nous vous recommandons vivement de vérifier si le technicien qui vous rend visite est agréé. Si ce n'est pas le cas, l'entretien est illégal et donc sans valeur. La société est également tenue de vous remettre une attestation de contrôle en Wallonie et une attestation de nettoyage et de contrôle en Flandres et à Bruxelles.

Si ce n'est pas le cas, ou si vous avez des doutes sur la validité du document, vous devez déposer plainte auprès des services concernés (LNE pour la Flandre, IBGE pour Bruxelles et AWAC pour la Wallonie).

La liste des techniciens qualifiés en Flandre peut être consultée sur <http://www.lne.be/campagnes/stook-zuinig/erkende-technici>. Pour la Wallonie la liste est disponible sur <http://www.awac.be/index.php/guichet-technique/agrements/chauffagistes> et enfin pour Bruxelles sur <http://www.leefmilieubrussel.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=32344>.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:
Michaël De Bie • ICS (Fédération des Installateurs Chauffage et Sanitaire)
T 02 520 73 05 • M 0479 30 22 91
m.de.bie@ubbu-ics.be

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

follow us on
twitter